



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/42/363/Add.1  
1er octobre 1987  
FRANCAIS  
ORIGINAL : RUSSE

Quarante-deuxième session  
Point 66 h) de l'ordre du jour

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTÉES  
PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À SA DIXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE

Etude des Nations Unies sur le désarmement

Rapport du Secrétaire général

Additif

TABLE DES MATIÈRES

Pages

REPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS

Mongolie .....	2
----------------	---

MONGOLIE

[Original : russe]

[8 septembre 1987]

1. Conformément au paragraphe 3 de la résolution 41/86 C de l'Assemblée générale, le Gouvernement mongol communique les observations suivantes sur la façon d'améliorer encore les études des Nations Unies sur le désarmement.
2. La Mongolie attache l'importance qui convient aux activités de l'Organisation dans le domaine des études sur le désarmement. Ces études devraient être menées et mises à jour sur la base des dispositions pertinentes du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.
3. Le principal objet de ces études devrait être de contribuer de manière concrète aux négociations sur la limitation et la réduction des armements en cours. Elles devraient également jouer un rôle d'information et d'éducation en sensibilisant l'opinion publique mondiale aux objectifs du désarmement.
4. La Mongolie estime que rien ne justifie une augmentation excessive du nombre d'études des Nations Unies sur le désarmement et, à cet égard, juge particulièrement important d'élargir le rôle du Conseil consultatif pour les études sur le désarmement. Le Conseil pourrait peut-être décider de l'utilité d'une étude particulière et de la priorité à lui accorder avant que l'Assemblée générale ne prenne de décisions sur la question.
5. On pourrait établir des groupes d'experts chargés de mener des études sur le désarmement. Dans ce cas-là, le groupe d'experts gouvernementaux devrait être composé de spécialistes de la question étudiée sur la base d'une répartition politique et géographique égale. Le groupe devrait être restreint et ses membres judicieusement choisis.
6. Pour l'établissement d'une étude spécifique, le groupe devrait s'appuyer essentiellement sur les sources de renseignements officielles disponibles.
7. Ces études devraient être établies dans des délais stricts en ménageant les ressources de l'Organisation des Nations Unies.
8. En principe, la Mongolie est favorable à la poursuite des diverses études menées sur les questions de désarmement les plus pressantes et estime que de telles études devraient faire progresser les objectifs d'un désarmement véritable. Mais elles ne devraient pas servir de prétexte pour différer ou retarder l'adoption de mesures concrètes en faveur du désarmement.

-----